



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Saint Denis, le 31 juillet 2019

A l'attention de Jean Michel Dupouy,
Président de la Commission paritaire des personnels CSE SNCF et du CCGPF

Monsieur le Président de la Commission paritaire,

Comme vous le savez, suite aux pseudos négociations salariales de juillet 2019, la SNCF a annoncé l'augmentation de la gratification d'exploitation versée avec la gratification de vacances, ce qui représentera, chaque année, pour les cheminot-s 150 euros supplémentaires en moyenne.

Encore une fois, il ne s'agit pas de débattre ici des limites et dangers de ce type de gratification qui ne saurait remplacer de véritables augmentations de salaire.

SUD-Rail demande, au nom de la convergence d'intérêts entre cheminots et personnels CSE/CASI/CCGPF si souvent citée par nos employeurs-syndicalistes, que les personnels des CSE/CASI et du CCGPF bénéficient de la même mesure et perçoivent cette gratification de 150 euros dès le mois d'août.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail
Sandrine Lopes
Frédéric Bodin